

## Ne pas confondre



Carence



Enroulement



Chlorose ferrique



Court noué



Carence manganèse



Esca



Les symptômes de flavescence dorée sont identiques à ceux du bois noir. Seule une analyse au laboratoire par PCR permet de statuer sur le pathogène.

## Déclaration de symptômes

Si vous constatez la présence de 2 symptômes minimum :

- ▶ Changement de la coloration et enroulement des feuilles
  - Rougissement sur cépage rouge et jaunissement sur cépage blanc
  - Symptômes complémentaires : feuilles épaisses et craquantes
- ▶ Non aoûtement ou aoûtement partiel des sarments
- ▶ Dessèchement des inflorescences/flétrissement des grappes



Les déclarer à votre OVS régional ou DRAAF régionale en utilisant l'application IGN « espace collaboratif »  
cf. flyer plan de gestion de la flavescence dorée

### Pour plus de précisions :

Contactez l'OVS des Pays de la Loire  
POLLENIZ : 02 41 36 76 21  
contactsantevegetale@polleniz.fr  
Rendez-vous sur le site [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)



Contactez la Fredon Centre Val de Loire Emma  
PIAGER, Responsable technique epiaget.  
fredoncvl@orange.fr  
02 38 42 13 88 - 06 33 93 05 91



Retrouvez Polleniz sur



MALADIE

## Flavescence dorée de la vigne

L'identifier et la gérer  
pour préserver les cultures



## La maladie

La flavescence dorée est une maladie épidémique causée par un phytoplasme et propagée par *Scaphoideus titanus*. Elle provoque le dépérissement des ceps de vigne.



La flavescence dorée touche tous les cépages.

La maladie entraîne :

- une obstruction des vaisseaux qui transportent la sève élaborée,
- une dégénérescence, perte de récolte et souvent mort du cep.

## Statut réglementaire

Maladie de quarantaine (règlement d'exécution UE n°2019/2072 «Big Act»)

Maladie de lutte obligatoire en tout lieu

Article 6 - Arrêté relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.

Tout propriétaire ou détenteur de vigne située en zone exempte, doit réaliser une prospection sur végétaux du genre *Vitis*

La lutte obligatoire implique :

- la surveillance du vignoble,
- la lutte contre l'insecte vecteur : la cicadelle.



Cicadelle  
source : INRAE

## Symptômes et identification

### Sur feuilles



Coloration sectorielle sur nervure



Coloration partielle



Coloration totale

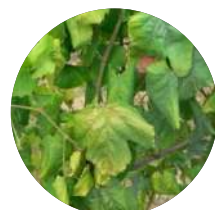


Coloration sectorielle entre les nervures

### Sur sarments



Port retombant



Non aoûtement ou aoûtement partiel des sarments



Dépérissements et/ou flétrissement des grappes



Dessèchement des inflorescences

### Sur fruits et inflorescences

## Limiter les risques



OBSERVATION

avril à juillet

Tracer les observations de cicadelles (comptages larvaires et piégeage)



PROSPECTION

août à octobre

Rechercher les ceps symptomatiques



SIGNALEMENT

juillet à octobre

Signaler les symptômes

Polleniz et la Fredon Centre Val de Loire proposent de former les viticulteurs et intervenants dans les vignes à la reconnaissance de la maladie, au repérage des ceps douteux et à l'utilisation de l'application. Ils peuvent aussi vous aider à coordonner vos prospections. Nous vous invitons à contacter votre OVS pour plus de renseignements.